

UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

Abidjan, le 08 MAI 2020



PRÉSIDENTE

DÉCISION N° 20.083

portant nomination de Monsieur AKOUDJOU Alain-Yves
en qualité d'Auditeur Interne du Centre d'Excellence
Africain pour le Changement Climatique, la Biodiversité
et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

VU la Loi n°92-570 du 11 Septembre 1992 portant statut Général de la Fonction Publique ;

VU la Loi n°98-388 du 02 Juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux Établissements Publics Nationaux et portant création des catégories d'établissements publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 Septembre 1980 ;

VU le Décret n°66-134 du 16 Avril 1966 portant organisation de l'Université et des Enseignements Supérieurs ;

VU le Décret n°81-137 du 18 Février 1981 portant régime financier et comptable des Établissements Publics Nationaux et les textes subséquents ;

VU le Décret n° 95-975 du 20 Décembre 1995 portant création des Universités ;

VU le Décret n° 2012-981 du 10 Octobre 2012 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des Universités ;

VU le Décret n° 2012-982 du 10 Octobre 2012 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Université de Cocody dénommée Université Félix Houphouët-Boigny ;

VU le Décret n° 2016-540 du 20 Juillet 2016 portant nomination du Président de l'Université Félix Houphouët-Boigny ;

VU le Décret n°2018-945 du 18 Décembre 2018 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

VU l'Arrêté n°2015-624 du 07 Décembre 2015 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Suivi des Centres d'Excellence Africains (CEA) en Côte d'Ivoire ;

VU la Décision n° 13-328 du 05 Juin 2013 portant création du Projet « WASCAL GRP Climate Change and Biodiversity » à l'Université Félix Houphouët-Boigny ;

VU la Décision n° 17-322 du 16 Octobre 2017 portant création d'un Comité d'Audit interne à l'Université Félix Houphouët-Boigny ;

VU le Règlement intérieur de l'Université de Cocody dénommée Université Félix Houphouët-Boigny du 30 juillet 1999 ;

VU les nécessités de service ;

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur **AKOUDJOU Alain-Yves**, Expert-comptable, Assistant en Sciences de Gestion, Matricule 255 275 L, Catégorie A, Grade A4, est nommé **Auditeur Interne du CEA-CCBAD**.

Article 2 : La présente décision annule et remplace toutes autres décisions antérieures relatives à ce poste de responsabilité.

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'Université est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, est enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.



Le Président

Prof. Abou KARAMOKO

AMPLIATIONS :

- Présidence	01
- Vice-Présidence chargée de la Recherche	01
- Secrétariat Général	01
- Direction des Affaires financières et des moyens généraux	01
- Contrôle Budgétaire	01
- Agence comptable	01
- Intéressé	01